

Rendre accessible à tous les différents écrits

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Tout professionnel amené à rédiger des supports à destination directe ou non des usagers

Durée

4 (3+1)

Organisme de formation

➔ CREAL Grand Est

Date limite d'inscription

11/01/2019

Lieux & dates

➔ Groupe 1

Chalons en Champagne

Du 22 au 24 mai 2019

+ Le 10 octobre 2019

➔ Groupe 2

Reims

Du 16 au 18 juil. 2019

+ Le 27 novembre 2019

Interlocuteur Opcos Santé

Séverine JUPIN

severine.jupin@unifaf.fr

03 26 65 52 52

Interlocuteur OF

Jessica BOIVIN, Directrice

Adjointe

Intervenants

➔ Karine MARTINOT

Conseillère technique

➔ Franck STEPIEN

Conseiller technique

Contexte

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, les lois du 02 janvier 2002 et du 11 février 2005 précisent que les usagers des structures sociales et médico-sociales doivent recevoir des informations accessibles. Par ailleurs, certains documents nécessitent un consentement éclairé de la part des bénéficiaires (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, projet personnalisé ...). Pour autant ceux-ci ne sont pour la majorité, ni lus, ni compris par le public accueilli car non adaptés. Pour que les informations soient compréhensibles par le plus grand nombre, les professionnels doivent adapter la forme de ces écrits et rendre le contenu accessible.

Une attention particulière doit être portée sur les attentes, les capacités d'attention et de compréhension de chacune des personnes accompagnées. Les règles européennes établies dans le guide « d'une information facile à lire et à comprendre », élaborées dans le cadre du projet européen « Pathways » avec les personnes en situation de vulnérabilité, ont pour but d'aider les concepteurs des écrits à rendre les documents qu'ils produisent accessibles.

Objectifs

Cette formation a pour objectif de sensibiliser les professionnels aux enjeux d'une communication accessible et d'apporter des éléments de réponses pratiques aux attentes et aux questions des professionnels sur la mise en accessibilité des documents destinés à l'utilisateur.

- Permettre aux professionnels de saisir l'intérêt et les enjeux des documents, à destination des personnes qu'ils accompagnent, dans le cadre du respect de leurs droits.
- Acquérir et mettre en oeuvre les règles européennes du guide « facile à lire et à comprendre »
- Acquérir une démarche méthodologique d'interrogation et d'adaptation à la mise en place des différents supports de sa structure (informatique, vidéo...).

Prérequis

Néant

Contenu

1ère journée Contexte et supports

➔ Intérêts et enjeux des documents à destination des usagers.

o Présentation des différents documents définis dans la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002 : des écrits pour le respect des droits

➔ Présentation des règles européennes pour une information facile à lire et à

comprendre

o Règles générales pour les informations faciles à comprendre

o Règles spécifiques aux informations écrites

o Règles spécifiques aux informations électroniques

o Règles spécifiques pour les informations vidéo

o Règles spécifiques pour les informations audio

➤ Intervention d'une personne en situation de handicap (sa participation sera obtenue via un partenariat avec une association d'utilisateurs) sur l'utilité de l'adaptation documentaire.

➤ Exercice pratique : traduction en facile à lire et à comprendre d'un texte

o Méthode : production individuelle ou en binôme d'une

« traduction en FALC » d'un texte type fourni par

l'intervenant. Analyse collective des textes produits, avec

retour d'information sur la mise en page, le format, la

syntaxe, le champ lexical...

2ème et 3ème journées : Mise en pratique à partir de supports institutionnels

➤ Préalables à la mise en pratique : l'évaluation des capacités de communication des usagers. Identification des moyens de communication réceptive et expressive (présentation d'un outil, à partir d'objet, image, photo, pictogramme, mot).

➤ S'outiller pour mettre en oeuvre une communication alternative ou augmentative : constitution d'une base de ressources pour les outils visuels de communication et la traduction en FALC des outils institutionnels.

➤ Exercice pratique : Traduction des documents (règlement intérieur, présentation du CVS, contrat de séjour, emploi du temps) apportés par les stagiaires en FALC, en mobilisant les pictogrammes, images, photographies...

➤ Travail en petits groupes sur la mise en accessibilité des différents documents, où chaque professionnel adapte à son public d'établissement ou service.

➤ Elaboration d'une grille d'évaluation des outils traduits pour retour d'expérience prévu la 4ème journée.

4ème journée : Evaluation des outils mis en oeuvre

➤ Matin : Présentation des documents traduits par les stagiaires (forme des supports et modalités d'utilisation)

➤ Évaluation, à partir de la grille établie le 3ème jour et adaptation des contenus en fonction des résultats

➤ Après-midi : La mise en accessibilité comme enjeu pour l'organisation : l'association des usagers à la démarche réflexive sur la mise en accessibilité des documents.

o Retour d'expérience d'équipes professionnelles ;

élaboration d'un projet de groupe « accessibilité » au sein de l'établissement ou du service.